

Kigali, le 15 juillet 1961.

N°



Annexe : 1

Objet : Avis Ecole
Infirmiers Vét.
Astrida.

Monsieur le Préfet de la Préfecture
de et à

KIBUNGO.

Sous le couvert de Monsieur
l'Administrateur de Territoire
de et à

KIBUNGO.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en
annexe un Avis concernant le recrutement de 10 candidats
élèves infirmiers vétérinaires.

Je vous saurais gré de bien vouloir l'affi-
cher à votre préfecture et d'en transmettre copies à tous
les Bourgmestres de votre préfecture afin que cet avis soit
porté à la connaissance de tous.

Date d'entrée / 28/7/61

A traiter par: affichage

Indicateur Nr. 2557/SV

Le Ministre de l'Agriculture
et du Paysannat
B. BICAMUPAKA.



[Signature]

Libreville, le 10 août 1941.

N° 1902/SV/DA.-

Objet :
Infirmiers Vétérinaires

A Monsieur le Chef de Commune
(vous) de et à

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une section pour formation d'Infirmiers Vétérinaires va bientôt s'ouvrir à Astrida.

Si dans l'une ou l'autre commune il s'en trouve un élément, dirigez-le vers le territoire.

L'Administrateur de Territoire, P.
GAS, P.


Le Préfet,
GAS, P.


Adanengasta ko famali ry'abo
vazi b'ina (infirmiers vétérinaires) lizye entana
vaha ara Astrida.

Iba ali entana ali entana
abizaka antonereze ali territoire.